



CEGES
24 rue du Rocher
75008 PARIS

Paris, le 13 mai 2009

Chères amies, chers amis,

Europe Ecologie et les Verts se réjouissent de l'interpellation adressée par le Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Économie Sociale à l'ensemble des groupes politiques du Parlement européen. Cette initiative témoigne et de l'importance de l'économie sociale face à la crise actuelle, et de l'importance que les acteurs de l'économie sociale française attribuent désormais à l'Europe.

Vous vous souvenez sans doute du rapport rédigé par l'eurodéputé Alain Lipietz à la demande de la Ministre de la Solidarité d'alors, Martine Aubry, sous le titre « Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire : pourquoi, comment? », ainsi que du colloque (dont les actes ont été publiés par le GEMA) qu'il avait organisé à Paris, avec le mouvement mutualiste, et dans la perspective de la directive sur « le marché unique des retraites complémentaires », dans le but de promouvoir l'idée qu'une éventuelle complémentaire retraite en capitalisation ne pourrait être conçue que sous forme non lucrative, en la confiant par exemple aux mutuelles.

Ce combat des Verts en faveur de l'économie sociale s'est prolongé au Parlement européen à chaque occasion possible. En particulier, lors du vote des directives visant à offrir un statut européen pour chaque branche de l'économie sociale. Mais aussi à chacune des occasions où, en matière financière, il était nécessaire de prendre en compte les spécificités de l'économie sociale (par exemple dans les directives sur les règles prudentielles et la surveillance des institutions financières), ou bien à l'occasion des directives qui spécifiaient les règles spécifiques de représentation du personnel. Les eurodéputés du groupe Verts/ALE ont alors pris contact avec les représentants de l'économie sociale, en France ou au Conseil économique et social européen, pour affûter leurs rapports et amendements.

Nous ne vous infligerons pas ici un rappel de nos positions plus globales en défense de l'écologie et de la solidarité. Mais nous nous permettons, avant de répondre à vos questions précises, d'insister qu'à nos yeux, l'économie sociale et solidaire, en charge de la création d'un « bien commun », fait intrinsèquement partie du projet de l'écologie politique.

Bien fraternellement,

Les candidats d'Europe Écologie

europe-ecologie.fr

Rassemblement pour une Europe Écologiste
6 rue du Chaudron, 75010 Paris | tél. 01 53 19 53 00 | courriel presse@europeecologie.fr

Réponse au questionnaire
« INTERPELLATION DES GROUPES POLITIQUES
PRESENTANT DES CANDIDATS AUX ELECTIONS EUROPEENNES »

➔ *Nos demandes pour une reconnaissance, maintes fois exprimées, de la pluralité des formes d'entreprendre par l'adoption de trois nouveaux statuts européens pour les : mutuelles, associations, fondations seront-elles soutenues par votre groupe politique ?*

À de nombreuses reprises, les députés européens Verts ont rencontré, en France ou à Bruxelles, les représentants du mouvement français mutualiste, des associations et des coopératives, pour souligner l'importance qu'il y avait à s'associer à leurs pairs d'autres pays membres de l'Union européenne pour faire avancer leurs idéaux et leurs droits, plutôt que de défendre une « exception française ». En retour, nous n'avons cessé d'interpeller la Commission pour faire avancer les directives fixant un statut européen pour les quatre formes de l'économie sociale, celui des coopératives étant à l'heure actuel largement finalisé.

➔ *Récemment, de nombreux dispositifs de soutien et de développement des entreprises ont été mis en place par la Commission européenne notamment à travers la Société privé européenne (SPE) et le Small Business Act (SBA), exclusivement en direction de sociétés de capitaux. Etes-vous favorable à l'ouverture de ces divers dispositifs aux entreprises de l'économie sociale ?*

Nous sommes évidemment tout à fait pour l'extension du bénéfice de la SPE et du SBA à des entreprises de l'économie sociale. En particulier, nous sommes intervenus et continueront à le faire auprès de la Banque européenne d'investissements pour que son Fond européen d'investissement se préoccupe également des besoins financiers des entités de l'économie sociale.

➔ *Des SSIG de qualité, accessibles et viables, nécessitent la définition d'un cadre juridique sécurisé et adapté. Une grande majorité de SSIG sont fournis notamment par les entreprises de l'économie sociale. Aussi comment allez-vous œuvrer pour cette évolution ?*

Comme nous l'avons expliqué lors du débat au Conseil économique, social et environnemental, à Paris le 3 avril dernier, les organisations de l'économie sociale sont particulièrement qualifiées pour délivrer les services sociaux d'intérêt général. Plus particulièrement, en ce qui concerne les associations, certains des *bons* résultats (il y en eu de forts mauvais...) obtenus lors de l'Instruction fiscale française de 1998, pourront être avantageusement re-mobilisés pour faire reconnaître les organismes de l'économie sociale comme des SSIG. La définition européenne des entités appelées à être reconnues comme SSIG est en effet assez semblable à celle des organismes sociaux français qui avaient été distingués, dans divers domaines (tourisme social, culture et éducation populaire...) comme devant bénéficier d'une reconnaissance équivalente à celle d'un service public. Il pourra-t-être habile de s'inspirer de cette jurisprudence pour faire reconnaître une qualification équivalente au niveau européen.

Mais nous devons éviter le « cas par cas » qu'avait alors redoutablement manié l'administration française. À l'échelle européenne comme en France, il faut un cadre juridique sécurisé, prévisible et adapté. Les Verts qui, en alliance avec le rapporteur Philippe Herzog et les institutions représentatives de l'Economie sociale européenne, se sont battus pour le traité constitutionnel européen en fonction des nouvelles garanties que pouvait apporter l'article 6 de la troisième partie,

europe-ecologie.fr

Rassemblement pour une Europe Écologiste
6 rue du Chaudron, 75010 Paris | tél. 01 53 19 53 00 | courriel presse@europeecologie.fr

n'ont jamais baissé les bras dans le cadre de la bataille contre la directive « Services » (dite Bolkestein), pour faire reconnaître la spécificité de l'ensemble des SIEG. Ils se battront à nouveau, dans le cadre du traité de Lisbonne, pour le vote d'une directive spécifique à l'ensemble des SIEG, ou, à défaut, aux seuls SSIG, faisant une large place aux entités de l'économie sociale.

➔ *Comment soutiendrez-vous la prise en compte des composantes de l'économie sociale dans le dialogue civil et le dialogue social européen intersectoriel ?*

Ne nous cachons pas que la place de l'économie sociale « à la française » dans le dialogue social européen dépendra essentiellement de sa capacité à nouer des alliances avec ses partenaires dans les autres pays membres, malgré les incontestables différences d'un pays à l'autre dans le partage entre associations, mutuelles, coopératives et fondations. L'économie sociale européenne ne pèse pas assez, faute de reconnaissance réciproque, dans le CESE. À partir de là, il sera beaucoup plus facile, au niveau du Parlement européen, de faire valoir ses droits et ses valeurs.

Comme nous l'avons toujours fait, nous interviendrons d'abord pour faciliter ces alliances. C'est à partir de là que l'économie sociale européenne pourra reconquérir les positions perdues lors de la vague de libéralisme qui a balayé l'Europe dans les 15 dernières années.

➔ *Etes-vous prêt à soutenir la reconduction de l'intergroupe économie sociale au Parlement européen et encourager la création d'une Unité Inter-services au sein de la Commission européenne faisant l'interface entre les différentes Directions Générales ? (Suppression en 1999 de l'Unité Economie sociale).*

Une Alliance européenne de l'économie sociale puissante permettra en effet de revivifier l'intergroupe de l'économie sociale, et rétablir une Unité d'Économie sociale, qui ne devra plus être un appendice de l'Unité des Petites et moyennes entreprises ! Le groupe Vert y travaillera, même si la chiche répartition des »points« décidée par les deux grands partis ne nous a pas toujours permis de favoriser directement la création de cet Intergroupe.

➔ *Etes-vous prêt à favoriser la promotion de l'économie sociale dans les programmes d'enseignements et la formation à l'économie sociale des administrateurs européens ? si oui de quelle façon ?*

De la même façon, on pourra reprendre, tant dans les examens de recrutement que dans les stages et dans la formation des fonctionnaires européens, l'initiation aux réalités de l'économie sociale des différents pays. Au delà, on peut envisager que l'une des Agora citoyennes européennes (créées par le vice-président Gérard Onesta, Vert/ALE, dans le cadre du Parlement européen) soit consacrée à la place que devra avoir l'économie sociale dans le modèle européen de « sortie de crise »

➔ *Comment allez-vous soutenir la création de registres statistiques tant sur le plan national qu'europpéen, et la mise en place d'un observatoire européen des entreprises de l'économie sociale ?*

Dans le domaine statistique, certains progrès ont été obtenus en France depuis 2000 pour faire apparaître la contribution de l'économie sociale au bien-être de la population française. Il faut convaincre Eurostat de tenter ce chiffrage à l'échelle européenne, en ignorant dans un premier temps la distinction entre ses composantes (mutuelles, associations, coopératives et fondations),

europe-ecologie.fr

Rassemblement pour une Europe Écologiste

6 rue du Chaudron, 75010 Paris | tél. 01 53 19 53 00 | courriel presse@europeecologie.fr

tant la distinction est pour le moment variable d'un pays à l'autre.

➔ *La performance d'une entreprise ne se limite pas à sa valeur boursière, mais aussi à sa plus-value sociale, sa contribution à des objectifs économiques et sociaux, sa contribution à l'emploi. La Commission européenne considère l'économie sociale comme un acteur incontournable pour la cohésion économique, territoriale et sociale de l'union européenne. Comment envisagez-vous de faire compléter les indicateurs existants tels que le PIB par d'autres indicateurs relatifs à la dimension sociale, écologique et au bien-être ?*

Il est clair que la prise en compte statistique d'un secteur, en France par exemple, se réduit aujourd'hui purement et simplement à un chiffre d'affaire, voire une masse salariale. Or, ce qui caractérise l'économie sociale et solidaire, ce sont précisément les effets externes non-marchands qu'entraîne son activité : formation citoyenne, culturelle et professionnelle, renforcement des liens sociaux et du « capital social », amélioration de l'environnement et du cadre de vie, réduction du stress général par la convivialité et la sécurité qu'apportent ses institutions différemment de l'administration et des structures familiales.

Il est extrêmement difficile de chiffrer cet apport, alors même que ces effets externes non-marchands justifient le soutien et la rémunération que leur apporte la collectivité, que ce soit sous forme de subventions ou de dispenses fiscales.

Nous ne croyons pas hélas qu'il soit possible de « comptabiliser » la contribution de l'économie sociale à la cohésion sociale, territoriale, environnementale et à la qualité de vie par un indicateur aussi simple que le PIB. Le plus direct est de distinguer à l'intérieur du PIB la part qui est fournie par l'économie sociale et solidaire, puis de proposer des coefficients multiplicateurs tenant compte de la richesse non mesurable de leur activité. Ces coefficients multiplicateurs pourraient être évalués en tenant compte par exemple du pourcentage de travailleurs en formation ou en requalification parmi leurs salariés, de la différence entre le produit monétaire d'une activité réalisée dans une entreprise lucrative et de la même activité réalisée dans une entreprise non-lucrative, etc.

Mais ce sont là problèmes d'agrégation encore plus compliqués que la définition de l'empreinte écologique...

Rassemblement Europe Ecologie

Europe Écologie est un rassemblement de citoyen-nes né d'une ambition : celle de fédérer le « peuple écologiste » en vue des élections européennes du 7 juin 2009, sur la base d'un Appel et du Manifeste, en ligne sur www.europe-ecologie.fr.

Europe Écologie présente, dans chaque circonscription européenne, des listes représentatives de la diversité des écologistes : personnalités (Daniel Cohn-Bendit, Eva Joly), militant-es issus du monde syndical et associatif (José Bové, Jean-Paul Besset, Sandrine Bélier, Yannick Jadot), ou de mouvements politiques (Hélène Flautre, Michèle Rivasi).

Les élu-es siègeront au sein du groupe Verts/ALE au Parlement Européen.

europe-ecologie.fr

Rassemblement pour une Europe Écologiste

6 rue du Chaudron, 75010 Paris | tél. 01 53 19 53 00 | courriel presse@europeecologie.fr